



PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 25 mars 2026
(24)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la pièce C128 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Michèle Audette (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Audette, Francis, Karetak-Lindell, McCallum, McPhedran, Pate, Prosper, Sorensen et Tannas (9).

Participant à la réunion : Sara Fryer et Allison Lowenger, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 7 octobre 2025, le comité poursuit son examen de la réponse du gouvernement, datée du 26 avril 2024, au quatorzième rapport (provisoire) du comité, intitulé *Honorer les enfants qui ne sont jamais rentrés auprès des leurs: vérité, éducation et réconciliation*, déposé au Sénat le 19 juillet 2023, au cours de la première session de la quarante-quatrième législature.

TÉMOINS :

Assemblée des Premières Nations :

Kúkwpi7 (cheffe) Rosanne Casimir;

Kyrie Tristary, Directrice principale chargée des politiques.

À titre personnel :

Cadmus Delorme, ancien président du Comité consultatif sur les documents relatifs aux pensionnats et ancien chef de la première nation Cowessess (*par vidéoconférence*).

Kúkwpi7 Rosanne Casimir et Cadmus Delorme font chacun une déclaration puis, avec Kyrie Tristary, répondent aux questions.

À 20 h 9, la séance est suspendue.

À 20 h 15, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos afin de discuter d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que le comité permette l'enregistrement audio et/ou la transcription de la partie de la réunion d'aujourd'hui qui se tient à huis clos; qu'une copie soit conservée par le greffier du comité pour consultation par les membres du comité et leur personnel; que l'enregistrement audio et/ou la transcription soient détruits par le greffier du comité lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

À 20 h 20, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Sébastien Payet